

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL218

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 21, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.